

AAC page 540 (e)(1)(2)

(Imprimez sur l'en tête de l'agence

d'enseignement public)

Avis concernant Transfert des Dossiers

Cela sert de vous informer que les dossiers pédagogiques, y compris le PEI et (nom de l'étudiant) ont été transférées de (l'agence d'enseignement public précédent) à stockage électronique le (date).

Si l'étudiant s'inscrit à une autre agence d'enseignement public en Alabama, les dossiers seront envoyés électroniquement à l'agence d'enseignement public destinataire au moment de l'inscription. Si l'étudiant s'inscrit à une agence d'enseignement public dans un autre état, une copie papier des dossiers devrait être demandée de l'agence d'enseignement public précédent en Alabama par l'agence publique du nouvel état.

La confidentialité des dossiers sera entretenue conformément aux règlements fédéraux, la Loi sur les droits scolaires et confidentialité de la familial [Family Educational Rights and Privacy Act ou FERPA] 34 CFR Part 99 et règlements de l'état, le Code administrative d'Alabama [*Alabama Administrative Code*] 290-8.9.08(2)(e).

Si vous avez des questions ou vous nécessitez de l'aide, veuillez contacter :

Officiel de l'Agence d'Enseignement Public _____ Téléphone